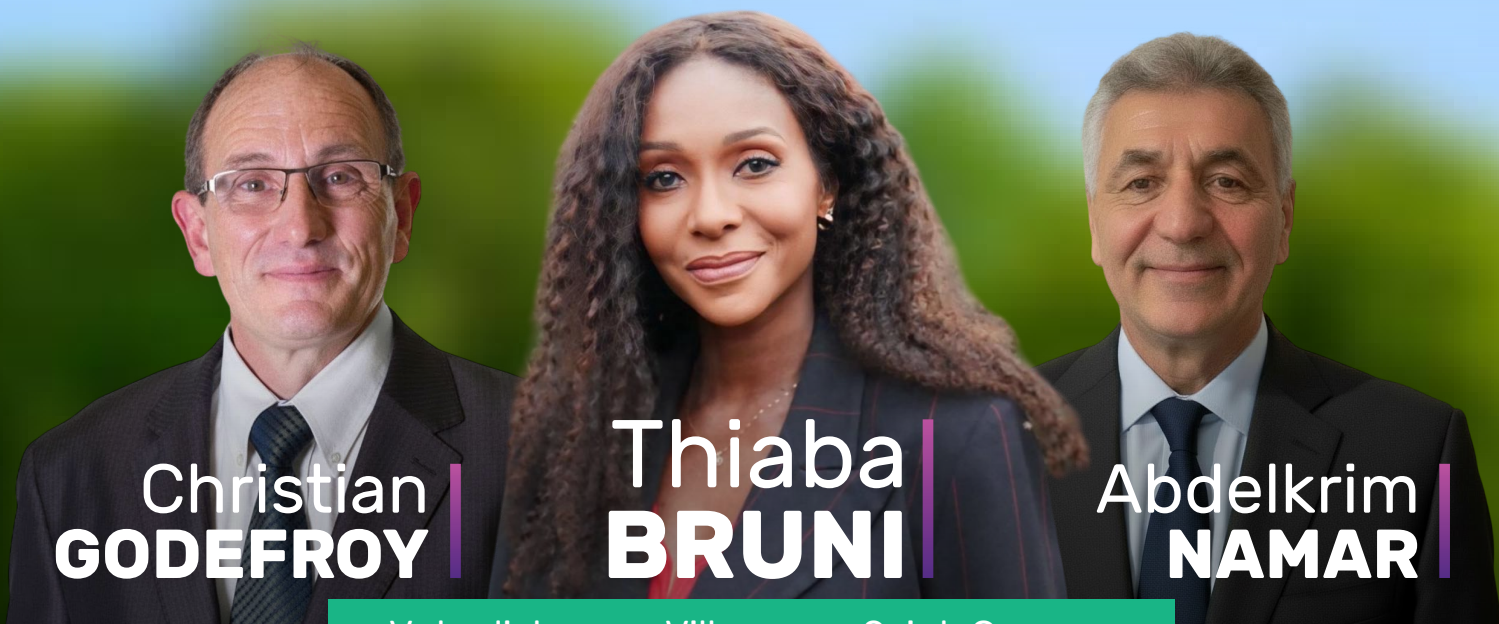


VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

UNION POUR UNE ETHIQUE MUNICIPALE



Christian
GODEFROY

Thiaba
BRUNI

Abdelkrim
NAMAR

Votre liste pour Villeneuve-Saint-Georges

**Chères villeneuvoises,
Chers Villeneuvois,**

Les 15 et 22 mars 2026, vous serez appelé à voter pour **les élections municipales de notre commune**.

Il est triste de constater que nombre de têtes de liste se présentant à ce scrutin à Villeneuve-Saint-Georges, à commencer par notre maire sortante, n'habitent pas la commune. Ces candidats à la plus haute magistrature de notre ville, refusent de partager notre quotidien et préfèrent résider dans des communes avoisinantes beaucoup plus chics, telles que Yerres ou Limeil-Brévannes mais acceptent, bien volontiers, de venir gérer les affaires de notre ville par pur calcul politique.

Villeneuve-Saint-Georges ne doit pas servir de marchepied aux ambitions politiques des uns et des autres. **Notre commune mérite un engagement sincère de la part de son maire**, et ses habitants méritent d'être considérés et non instrumentalisés.

Il est temps que notre ville retrouve sa dignité et la confiance de ses habitants grâce à une équipe expérimentée, apaisée et engagée.

Vous pouvez compter sur nous, une équipe de Villeneuvoises et Villeneuvois investi.e.s vivant à vos côtés.

Bien fidèlement et chaleureusement,
Thiaba BRUNI

L'Union pour une Ethique Municipale à Villeneuve-Saint-Georges est une liste citoyenne composée de citoyens non-encartés désireux d'engager leurs compétences et leurs expériences au service de notre commune en sortant de la logique partisane des appareils politiques pour vous proposer une gouvernance plus humaine, plus écologique, plus participative, plus pragmatique et plus efficace. Ancienne conseillère municipale d'opposition, professeure d'anglais et mère de 2 enfants, j'en suis la tête de liste. Habitante de Villeneuve-Saint-Georges depuis que j'ai 2 ans, j'ai fait le choix d'y rester car j'aime ma ville et j'ai à cœur d'améliorer son cadre de vie pour en faire une commune où il fait bon vivre comme du temps de mon enfance lorsque je vivais à Toit et Joie. Résider dans la commune que l'on souhaite gérer est, selon moi, une marque de respect que l'on doit à ses administrés.



1 Une gestion apaisée, transparente et participative

- A côté du **Conseil municipal des enfants**, nous en créerons 2 autres ; **celui de la jeunesse** (18-30 ans) et **celui des seniors**.
- Le statut de **conseiller municipal connexe** ouvrira le droit à une **indemnité de 100 euros mensuels**.
- Un **budget participatif sera alloué par quartier**, permettant aux habitants de décider directement de projets locaux.

2 L'accueil des tout-petits

- **2 crèches en DSP** (délégation de service public) seront construites ; l'une dans le **quartier du Blandin**, l'autre dans le **quartier de Triage**. Ce dispositif permet de confier la gestion des crèches à des professionnels de la petite-enfance tout en préservant la compétence de la mairie d'attribuer les places.
- Une **troisième crèche en multi-accueil** est prévue. Son mode de fonctionnement sera plus flexible ; les bambins seront accueillis de façon régulière, ponctuelle ou en accueil d'urgence. Ces crèches seront financées, entre autres, par les caisses d'allocations familiales et les contributions des collectivités territoriales.
- Les mamans Villeneuvoises, qui le souhaitent, seront accompagnées dans leur **formation d'assistante maternelle** dispensée et organisée gratuitement par les services du Conseil Général en vue de l'obtention de leur agrément.

3 Une jeunesse insérée économiquement et socialement

- Nous installerons, dans les locaux du 134 rue de Paris, appelés "le cube", un **CFA consacré aux métiers du numérique et à l'artisanat d'excellence**. Financé par la taxe d'apprentissage, des contributions privées, des subventions publiques et les OPCO. Ce centre offrira aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans formation de nouvelles opportunités d'insertion professionnelle et sociale.
- **Des partenariats seront noués avec les acteurs historiques de la ville et les entreprises du bassin** : SNCF, RATP, hôpital intercommunal, aéroport d'Orly pour faciliter l'embauche et l'accueil de stagiaires villeneuvoises.

4 Des Aînés protégés

- Un **service de l'aide à la mobilité réduite sera créé**. La mairie embauchera **10 jeunes villeneuvoises assermentés**, pour **aider à domicile les PMR et les seniors** aux actes administratifs, aux courses, aux déplacements et une veille sanitaire durant les périodes de canicule, de grand froid ou d'épidémie sera assurée.
- Une **aide financière complémentaire à Valib+** (200 euros annuels/ doit remplacer la carte Améthyste) sera accordée sous certaines conditions de revenus. La gratuité des transports pourra être accordée à certains seniors.

5 Une cohésion sociale assurée

- La **création d'un carré musulman et d'un carré juif** dans le cimetière de la commune sera réalisée afin de répondre au principe constitutionnel d'égalité de traitement des citoyens. En raison d'une forte sollicitation, le cimetière de Valenton réserve, dorénavant, ses concessions aux habitants des huit communes membres de son syndicat.
- Dans les écoles, une lutte contre la gabegie et le gaspillage sera réalisée en réservant la **redistribution des repas en surplus aux familles nécessiteuses**.
- Un **dépôt centralisé des invendus en fruits et légumes au marché couvert** permettra aux plus démunis de s'approvisionner dans la dignité.

6 Des logements décents pour tou.te.s

- Les grands bailleurs sociaux et le Conseil Départemental font la pluie et le bon temps en matière d'attribution des logements. **La mise en place d'une Foncière Municipale**, avec l'aide de la Banque des Territoires associée à des investisseurs institutionnels, permettra l'acquisition d'un parc de biens immobiliers et le relogement social prioritaire des Villeneuvoises. Certaines villes telle que Nantes ont déjà expérimenté avec succès ce dispositif.
- Un **plan de lutte contre le logement** indécent/insalubre encouragé par une aide municipale à la rénovation écologique sera proposé. Ce soutien financier sera conditionné par la signature avec la Foncière Municipale, d'une convention sociale d'une durée de 15 à 20 ans, portant sur la mise à disposition des dits logements **sur la base de loyers plafonnés suivant une grille tarifaire des logements intermédiaires**.
- Un **permis de louer en division** sera instauré sur tout le territoire de la commune. Il permettra un haut niveau de surveillance sur les possibilités de location des pavillons et logements en division.
- Comme à Saint-Denis ou Paris, un **fonds de solidarité juridique "Zéro Villeneuvoises Mal Logés"** permettra de lutter contre les marchands de sommeil et viendra en aide aux locataires juste au-dessus des plafonds de l'aide juridictionnelle.
- Un **Observatoire des locataires** sera mis en place avec un pouvoir d'audit. Chaque bailleur social devra signer une convention avec cet observatoire dans l'optique d'une plus grande transparence sur la gestion financière et technique et d'une meilleure information des locataires.

7 Un cadre de vie amélioré pour tou.te.s

- Un **agenda public des travaux à réaliser dans les écoles ainsi que leur mise aux normes** (PPMS entre autres) sera établi. Chaque Villeneuvoise pourra ainsi contrôler la bonne progression du "timing" annoncé qui sera fonction des finances de la ville et des priorités propres à chaque établissement.
- La **modernisation des infrastructures publiques** : voiries, équipements sportifs et bâtiments municipaux sera programmée en urgence. **Le quartier du Blandin sera priorisé**.

8 La sécurité et tranquillité publique

- Nous œuvrerons activement pour le **maintien du commissariat de police nationale** à Villeneuve- Saint-Georges.
- Nous rechercherons un **nouveau site d'implantation pour améliorer ses conditions d'accueil et son efficacité**.
- Nous **lutterons contre l'alcoolisation sur la voie publique** et autres troubles à l'ordre public.
- Nous nous assurerons du **respect par la police municipale de la déontologie de son corps de métier. Une convention signée entre la mairie et le Défenseur des droits lui accordera un pouvoir d'enquête en cas de plainte**.

9 Pour nos fidèles compagnons

- Une **Charte des droits de l'animal sera rédigée** avec les associations villeneuvoises de protection et de défense des animaux.
- **2 cani-parcs** seront aménagés durant la mandature.
- Une **animalerte** sera instaurée. Cette carte de contact permettra à la mairie de prévenir une personne désignée en cas d'absence ou d'imprévu du propriétaire d'un animal de compagnie.

10 Les Associations

- Une **grille publique d'attribution des subventions** aux associations mettra fin à l'opacité constatée dans ce domaine et rétablira la confiance des habitants.